

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
31240

05.62.89.22.89

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 29
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 3

L'an deux mille quatorze et le 27 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni exceptionnellement à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 17 juin 2014, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME BRIGITTE BEC, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. NICOLAS COSTES, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, MME BRIGITTE COLOMIE, MME KATY COLDER, M. DENIS MOLET, MME ISABELLE GODEAS, M. LAURENT ORTIC, MME FLORENCE TOULZE, M. PATRICE ETAVE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME NATHALIE GAUVRIT, M. JOËL FEUILLERAT, MME NADINE MAURIN, M. ERWAN DANIEL, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ISABELLE SEROR, MME ELISABETH ATTELAN.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. FREDERIC BAMIERE (Pouvoir donné à M. MARC PERE), M. PHILIPPE BAUMLIN (Pouvoir donné à M. YVAN NAVARRO), M. ANDRE PAULHIAC (POUVOIR donné à M. JACQUES DAHAN)

Etais absent excusé : M. DOMINIQUE GIRONNET

M. DENIS MOLET a été élu secrétaire

DÉLIBÉRATION n° 2014/092

Objet : Adoption du Procès-verbal 2014/ 06 du 28 mai 2014

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir formuler vos observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès verbal N°2014/06 rédigé suite à la séance du conseil municipal du 28 mai 2014.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité d'adopter le Procès-verbal 2014/06 rédigé suite à la séance du conseil municipal du 28 mai 2014.

- Transmis le 02 JUIL. 2014
- Affiché le 02 JUIL. 2014

*Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRÉ*

